



Refus de transfert d'un permis de construire pc 32

Par **topher60**, le **13/12/2008** à **14:07**

Bonjour,

J'ai signé l'achat d'un terrain le 11/12/08 pour faire construire un pavillon MIKIT. Le permis de construire a été déposé par le vendeur du terrain car sa surface est trop petite pour être vendu constructible.

Il a donc été déposé un permis de construire PC 32 qui autorise, après accord du dit permis de construire, son transfert en vue d'une construction.

Or la Mairie a refusé ce transfert, prétextant que le terrain une fois divisé serait trop petit.

A priori, la Mairie outrepasserait ses droits.

Qu'en est-il réellement ?

Puis-je faire annuler la vente du terrain, celui-ci étant rendu inconstructible par le refus de transfert ?

D'avance merci de vos réponses.

Cordialement.